



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2025, à 19 h à la mairie d'arrondissement situé au 4243 rue de Charleroi à Montréal, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

12302 Boulevard Langelier

Permettre deux cases de stationnement intérieures d'une longueur de 5,25 m au lieu de 5,5 m pour le bâtiment situé au 12302, boulevard Langelier, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures

ET QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 6 juin 2025